

Budget 2025

- 1) Mot du Président
- 2) Information sur la situation comptable de la commune
- 3) Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
- 4) Plan quadriennal
- 5) Présentation et approbation du budget 2025
- 6) Divers

17 février 2025

Commune de St-Gingolph

CONVOCATION

L'Assemblée primaire est convoquée le

**Lundi 17 février 2025 à 20h00,
à la salle polyvalente.**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Mot du Président
2. Information sur la situation comptable de la commune
3. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 10 juin 2024
4. Plan quadriennal
5. Présentation et approbation du budget 2025
6. Divers

Le PV de la dernière assemblée et le budget sont déposés jusqu'à la date de l'Assemblée au bureau communal, où chaque citoyen peut venir les consulter et demander des explications, aux heures régulières d'ouverture.



Budget 2025

Chères Citoyennes, Chers Citoyens,

Avec un exécutif fortement remodelé suite aux dernières élections communales, l'élaboration du budget s'est effectuée dans un contexte particulier puisqu'il a été préparé dans un premier temps par l'ancien Conseil en place et remis au goût du jour par le Conseil fraîchement élu pour la nouvelle législature. L'épisode douloureux des rappels n'a pas facilité la tâche du Conseil. Des mesures drastiques ont été prises pour éviter à l'avenir de se retrouver dans une telle situation.

Le nouveau Conseil a besoin d'un peu de temps afin de prendre connaissance de tous les dossiers existants.

Cette brochure a pour objectif d'exposer le budget dans ses grandes lignes et d'en expliquer les aspects considérés comme essentiels par le Conseil municipal. Le fascicule complet est à disposition sur le site internet : www.st-gingolph.ch

Avec des recettes de fonctionnement à **Fr.4'756'121.00** et des charges à **Fr.5'044'493.00** le budget 2025 prévoit un excédent de charges de **Fr.288'372.00**.

Comme vous le savez déjà, les comptes à autofinancer (eaux propres, eaux sales et ordures), ne peuvent plus avoir d'impact sur le compte de fonctionnement. Les déficits doivent en effet être activés dans notre bilan et amortis sur 8 ans maximum. Il s'agira dans un premier temps d'adopter rapidement les règlements ad hoc, faute de quoi des hausses seront inéluctables. Mais malgré cet état de fait, le Conseil est obligé de poursuivre l'étude de la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable et de défense incendie. Il va de soi que le Conseil restera attentif à toute possibilité d'économie, puisque toute amélioration du fonctionnement de notre commune permettrait d'améliorer notre capacité d'investissement dans le futur, pour réaliser les projets qui deviendront nécessaires voire urgents.

1) Évolution des charges et des revenus, tableau de fonctionnement

Compte de résultats selon les tâches		Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024		Budget 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	699'283.16	171'949.40	700'020.00	148'426.00	-	-	813'900.00	126'676.00
1	Ordre et sécurité publics, défense	449'472.08	52'146.00	479'954.00	60'560.00	-	-	490'310.00	50'560.00
2	Formation	890'945.22	21'820.00	962'105.00	19'400.00	-	-	945'430.00	18'400.00
3	Culture, sports et loisirs, église	212'231.07	-	256'490.00	3'400.00	-	-	245'790.00	3'400.00
4	Santé	187'508.75	-	276'200.00	-	-	-	243'800.00	-
5	Prévoyance sociale	471'599.71	39'657.40	479'470.00	34'700.00	-	-	441'570.00	24'700.00
6	Trafic et télécommunications	917'735.85	239'518.16	571'230.00	78'500.00	-	-	701'348.00	79'650.00
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'012'906.49	815'511.39	1'052'860.00	872'340.00	-	-	1'029'765.00	808'465.00
8	Economie publique	26'149.10	-	25'940.00	18'930.00	-	-	24'940.00	5'500.00
9	Finances et impôts	371'656.90	4'122'033.65	126'350.00	3'465'666.00	-	-	107'640.00	3'638'770.00
	Total des charges et des revenus	5'239'488.33	5'462'636.00	4'930'619.00	4'701'922.00	-	-	5'044'493.00	4'756'121.00
	Excédent de charges		-		228'697.00		-		288'372.00
	Excédent de revenus	223'147.67		-		-		-	

Compte de résultats selon les natures		Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024		Budget 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charges de personnel	1'311'921.65		1'155'834.00		-		1'241'720.00	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'564'806.44		1'514'125.00		-		1'433'180.00	
33	Amortissements du patrimoine administratif	398'603.24		369'400.00		-		405'825.00	
34	Charges financières	43'477.10		70'010.00		-		48'300.00	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	-		-		-		-	
36	Charges de transferts	1'710'409.90		1'775'280.00		-		1'866'498.00	
37	Subventions redistribuées	-		-		-		-	
38	Charges extraordinaires	125'000.00		-		-		-	
39	Imputations internes	85'270.00		45'970.00		-		48'970.00	
40	Revenus fiscaux		3'910'381.12		3'208'000.00		-		3'448'500.00
41	Patentes et concessions		52'495.30		50'000.00		-		50'000.00
42	Taxes		815'397.62		671'200.00		-		600'450.00
43	Revenus divers		-		-		-		-
44	Revenus financiers		263'716.14		289'282.00		-		221'436.00
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		172'649.70		222'590.00		-		234'315.00
46	Revenus de transferts		162'726.12		214'880.00		-		155'450.00
47	Subventions à redistribuer		-		-		-		-
48	Revenus extraordinaires		-		-		-		-
49	Imputations internes		85'270.00		45'970.00		-		45'970.00
	Total des charges et des revenus	5'239'488.33	5'462'636.00	4'930'619.00	4'701'922.00	-	-	5'044'493.00	4'756'121.00
	Excédent de charges		-		228'697.00		-		288'372.00
	Excédent de revenus	223'147.67		-		-		-	

Les charges pour l'instant sont restées stables et évaluées de façon prudente. La légère hausse s'explique notamment par la comptabilisation des amortissements obligatoires dus aux investissements prévus.

Le Conseil municipal a toujours la volonté de maîtriser la charge fiscale pour les habitants de la commune. Toutefois, force est de constater que cela ne sera pas possible dans les conditions incertaines actuelles, ni avant que des solutions aient pu être mises en place pour la gestion des comptes autofinancés.

En résumé, les conditions d'imposition seront les suivantes pour 2025 :

Indexation des revenus imposables :	133.00%
Coefficient :	1.35
Impôt personnel :	CHF 12.00
Impôt sur les chiens :	CHF 150.00

2) Tableau des investissements

Les projets d'investissements pour 2025 sont les suivants :

Compte des investissements selon les tâches		Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024		Budget 2025	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	Administration générale	-	-	-	-	-	-	55'000.00	-
1	Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-	-	-
2	Formation	26'435.65	-	50'000.00	-	-	-	-	-
3	Culture, sports et loisirs, église	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Santé	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Trafic et télécommunications	26'929.70	-	97'000.00	-	-	-	1'127'030.00	845'272.50
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	147'834.34	133'551.75	650'000.00	30'000.00	-	-	471'500.00	39'375.00
8	Economie publique	-	-	-	-	-	-	200'000.00	-
9	Finances et impôts	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total des dépenses et des recettes	201'199.69	133'551.75	797'000.00	30'000.00	-	-	1'853'530.00	884'647.50
	Excédent de dépenses		67'647.94		767'000.00		-		968'882.50
	Excédent de recettes		-		-		-		-

Détails des investissements du budget 2025

	Charges	Subvention	Invest. Net	2025		2026		2027		2028	
0. Administration générale											
-> Migration Citizen	55'000.00	-	55'000.00	55'000.00							
3. Culture, sports et loisirs, église											
-> Aménagement passerelle cyclo-piétonne	100'000.00	30'000.00	70'000.00	-		-					
6. Trafic et télécommunications											
-> Conduites route cantonale H21BO (mise en séparatif et éclairage)	166'000.00	124'500.00	41'500.00	83'000.00	62'250.00	83'000.00	62'250.00	-	-	-	-
-> Conduites route cantonale H21BO (chaussée, trottoir)	1'728'060.00	1'296'045.00	432'015.00	864'030.00	648'022.50	864'030.00	648'022.50	-	-	-	-
-> Conduites route cantonale H21BO (éclairage)	360'000.00	270'000.00	90'000.00	180'000.00	135'000.00	180'000.00	135'000.00	-	-	-	-
7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire											
-> Investissements pour la déchetterie	60'000.00	-	60'000.00	60'000.00							
-> ligne câblé pour l'entretien bois de Morge	25'000.00	-	25'000.00	25'000.00							
-> Réservoir sous le scex (phase de mise à l'enquête)	150'000.00		150'000.00	90'000.00		60'000.00					
-> Conduites route cantonale H21BO (relevé de base)	41'000.00	30'750.00	10'250.00	20'500.00	15'375.00	20'500.00	15'375.00				
-> Conduites route cantonale H21BO (direction générale et eau potable)	64'000.00	48'000.00	16'000.00	32'000.00	24'000.00	32'000.00	24'000.00				
-> Conduites route cantonale H21BO (collecteur eu)	34'000.00	-	34'000.00	34'000.00							
-> Conduites route cantonale H21BO (eaux usées)	50'000.00	-	50'000.00	25'000.00		25'000.00					
-> Conduites route cantonale H21BO (eau potable)	300'000.00	-	300'000.00	145'000.00		145'000.00					
-> Réservoir eau potable sous le Scex	2'500'000.00	-	2'500'000.00							2'500'000.00	
-> Subvention Au de Morge - Amélioration structurelle	40'000.00	-	40'000.00	40'000.00							
8. Economie publique											
-> Acquisition de la carrière du Fenalet	200'000.00	-	200'000.00	200'000.00							
	5'873'060.00	1'799'295.00	4'073'765.00	1'853'530.00	884'647.50	1'409'530.00	884'647.50	-	-	2'500'000.00	-
				968'882.50							

Comme vous pouvez le constater ci-dessus, les investissements 2025 pour le remplacement des conduites eaux usées et eaux potables sont assez conséquents mais seront sûrement revus à la baisse car selon nos renseignements pris auprès du Canton, les travaux pourraient débuter seulement l'année prochaine après mise à l'enquête et la rentrée des soumissions publiques.

Pour rappel, avec le MCH2, les investissements de moins de Fr. 25'000.00 ne seront plus activés au bilan, mais comptabilisés directement dans le compte de fonctionnement.

Les efforts commencés ces dernières années pour améliorer la situation au niveau des eaux potables, claires et usées, afin de remettre à jour nos réseaux vieillissants et nos règlements désuets doivent être poursuivis.

Les travaux liés à notre règlement des constructions et à notre plan d'aménagement de zones doivent également être poursuivis afin de lever au plus vite la zone réservée en force sur l'entier des surfaces à bâtir de notre commune et de simplifier leurs applications.

De plus, les services du canton nous imposent certains travaux de mise aux normes de notre déchetterie communale. Les coûts ont été devisés à Fr. 60'000.00, intégralement à la charge de notre collectivité.

Compte tenu de la situation actuelle des liquidités communales, le Conseil municipal n'exclut pas de devoir procéder à un nouvel emprunt afin de financer les investissements.

L'art. 17 al. 1 let. e) et l'art. 33 al. 2 de la loi sur les communes (LCO/RSV 175.1) précisent les compétences des organes d'une commune. L'assemblée primaire est compétente pour délibérer et décider notamment :

- Des emprunts liés à un nouvel investissement, dont le montant dépasse 10% des recettes brutes du dernier exercice ;
- Des emprunts en compte courant pour le financement des dépenses de fonctionnement, dont les limites maximales cumulées sont supérieures à 25% des recettes brutes du dernier exercice.

Le Conseil municipal exerce toutes les attributions que ni la loi ni les règlements n'accordent aux autres autorités municipales.

3. Marge d'autofinancement

Aperçu du compte de résultats et investissements			Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Budget 2025
Compte de résultats						
Résultat avant amortissements comptables						
Charges financières	-	CHF	4'638'855.39	4'539'079.00	-	4'500'710.00
Revenus financiers	+	CHF	5'289'986.30	4'479'332.00	-	4'521'806.00
Marge d'autofinancement (négative)	=	CHF	-	59'747.00	-	-
Marge d'autofinancement	=	CHF	651'130.91	-	-	21'096.00
Résultat après amortissements comptables						
Marge d'autofinancement (négative)	-	CHF	-	59'747.00	-	-
Marge d'autofinancement	+	CHF	651'130.91	-	-	21'096.00
Amortissements planifiés	-	CHF	475'632.94	391'540.00	-	543'783.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	CHF	-	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	CHF	172'649.70	222'590.00	-	234'315.00
Réévaluations des prêts du PA	-	CHF	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	CHF	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	CHF	125'000.00	-	-	-
Réévaluations PA	+	CHF	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+	CHF	-	-	-	-
Excédent de charges	=	CHF	-	228'697.00	-	288'372.00
Excédent de revenus	=	CHF	223'147.67	-	-	-

Le budget prévoit une marge d'autofinancement négative de Fr.21'096.00, contre Fr.59'747.00 pour 2024. Selon l'ampleur des investissements prévus en 2025 et 2026, une insuffisance de financement consécutive pourrait survenir. Durant cette année, une évaluation financière devra nécessairement être faite au fur et à mesure de l'avancements desdits investissements.

4. Conclusions

La marge de manœuvre des communes reste aléatoire car les reports de charges cantonales sont une source de difficultés permanente en matière de prévisions budgétaires.

L'endettement actuel de la commune est le suivant :

Fondation institution supplétive LPP pour Fr.2'400'000.00 au taux de 1,50 %, échéance 2026.

BCGe-5031.35.65, emprunt à taux fixe pour Fr.2'000'000.00 au taux de 1.950 %, échéance 2027.

Soit un montant total de Fr.4'400'000.00.

La caissière communale se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions, pendant les heures d'ouverture du guichet, ou sur rendez-vous.

Le Conseil municipal vous recommande à l'unanimité d'approuver le budget 2025 tel que présenté et accepté en séance du 20 janvier 2025.